

---

**FICHE SIGNALÉTIQUE**

---

**Section 1: IDENTIFICATION**

---

**1.1 IDENTIFICATEUR DE PRODUIT**

**Nom du Produit:** SpeedSet™ Fortified Thin-Set Mortar  
**Code du Produit:** Non Disponible

**1.2 UTILISATION RECOMMANDÉE DU PRODUIT CHIMIQUE ET RESTRICTIONS**

**Utilisation:** Mortier

**1.3 DÉTAILS DU FOURNISSEUR DE LA FICHE SIGNALÉTIQUE**

**Nom/Adresse:** Custom Building Products  
Five Concourse Parkway, Suite 1900  
Atlanta, GA 30328

**Numéro de Téléphone:** 1-(800)-272-8786

**1.4 NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE**

**Numéro de Téléphone d'urgence:** INFOTRAC 1-800-535-5053 (Etats-Unis et Canada)  
INTERNATIONAL + 1-352-323-3500

---

**Section 2: IDENTIFICATION DES DANGERS**

---

**2.1 CLASSEMENT DU PRODUIT CHIMIQUE CONFORMEMENT AU PARAGRAPHE (d) DE LA NORME 29 CFR 1910.1200 (OSHA HAZCOM 2012)**

Irritation/Corrosion cutanée	Catégorie 2
Irritation des yeux	Catégorie 1
Sensibilisation de la peau	Catégorie 1B
Toxicité ciblée sur un organe particulier—Exposition Unique	Catégorie 3
Toxicité ciblée sur un organe particulier—Exposition Répétée	Catégorie 1
Cancérogénicité	Catégorie 1A

**2.2 ELEMENTS D'ÉTIQUETAGE CONFORMEMENT A LA NORME OSHA HAZCOM2012**

**2.2a MOT INDICATEUR:**  
DANGER!

**2.2b MENTION DE DANGER**

Provoque une irritation de la peau  
Provoque une irritation grave des yeux  
Peut provoquer une réaction allergique de la peau  
Peut provoquer l'irritation des voies respiratoires  
Provoque des dommages aux poumons par inhalation prolongée ou répétée de poussière  
Peut entraîner un cancer par inhalation de poussière

## FICHE SIGNALÉTIQUE

### 2.2c PICTOGRAMMES DE RISQUE



### 2.2d AVERTISSEMENTS

<b>i. PREVENTION</b>	<p>Se laver les mains minutieusement après manipulation. Ne pas respirer les poussières. Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit. Utiliser seulement à l'extérieur ou dans une zone bien aérée. Se procurer les instructions spéciales avant l'utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Porter des gants imperméables, des vêtements de protection et une protection des yeux.</p>
<b>ii. INTERVENTION</b>	<p>En cas de contact avec la peau: laver abondamment à l'eau. Enlever les vêtements contaminés et laver les avant réutilisation. En cas d'irritation de la peau: consulter immédiatement un médecin. En cas de contact avec les yeux: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact, si présent et peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. En cas d'irritation des yeux, consulter un médecin. En cas d'inhalation: transporter la personne à l'air frais et la maintenir au repos dans une position où elle peut respirer confortablement. En cas de difficultés respiratoires: appeler un centre antipoison/un médecin. En cas d'ingestion: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. En cas d'exposition ou si concerné: consulter un médecin.</p>
<b>iii. ENTREPOSAGE</b>	<p>Entreposer dans un espace bien ventilé. Garder sous clef. Garder le contenant bien fermé.</p>
<b>iv. ELIMINATION</b>	<p>Détruire le contenu ou le contenant selon toutes les réglementations locales, régionales, nationales et internationales</p>

### 2.3 INFORMATION SUPPLEMENTAIRE

#### 2.3a AUTRES DANGERS NON-CLASSÉS

Non Applicable

#### 2.3b TOXICITE AIGUË INCONNUE

3.3% du mélange est constitué d'ingrédient(s) à toxicité aiguë inconnue.

## Section 3: COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGREDIENTS

### 3.1 MELANGES

Nom d'Ingrédient	Numéro de CAS	% en poids
Silice Cristalline, Quartz	14808-60-7	40 – 70%*

## FICHE SIGNALÉTIQUE

Ciment de Portland	65997-15-1	10 – 30%*
Ciment Aluminate de Calcium	65997-16-2	10 – 30%*

\*Signifie que le composant va tomber dans une des plages spécifiées en raison de la variabilité de lot à lot.

### Section 4: MESURES DE PREMIERS SOINS

#### 4.1 DESCRIPTION DES MESURES DE PREMIERS SOINS

VOIES D'EXPOSITION	DESCRIPTION
<b>Yeux:</b>	En cas de contact, rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles de contact si l'opération est aisée. Consulter immédiatement un médecin.
<b>Peau:</b>	En cas de contact, rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau. Retirer les vêtements/souliers contaminés. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.
<b>Inhalation:</b>	Si la respiration est difficile, transporter la victime à l'extérieur à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer. Consulter immédiatement un médecin en cas de malaise.
<b>Ingestion:</b>	En cas d'ingestion, NE PAS provoquer le vomissement à moins que ceci ait été demandé par du personnel médical. Ne jamais administrer quoi que ce soit par voie orale à une personne inconsciente. Consulter un médecin ou un avis médical.

#### 4.2 LES PRINCIPAUX SYMPTÔMES/EFFETS, AIGUS ET DIFFERES

VOIES D'EXPOSITION	DESCRIPTION
<b>Yeux:</b>	Provoque une irritation grave des yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, des clignements excessifs des paupières et des productions de larmes avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive.
<b>Peau:</b>	Provoque l'irritation de la peau. La manipulation peut provoquer un assèchement de la peau, un inconfort et une irritation. Peut provoquer une sensibilisation par contact avec la peau.
<b>Inhalation:</b>	Peut provoquer une irritation des voies respiratoires. Peut provoquer des lésions aux organes suite à une exposition prolongée et répétée. Ce produit contient de la silice cristalline. L'inhalation prolongée et répétée de la portion respirable de la silice cristalline de ce produit peut provoquer la silicose, une sérieuse maladie pulmonaire invalidante et mortelle.
<b>Ingestion:</b>	Peut être nocif si avaler. L'ingestion peut causer malaise et / ou détresse, nausée ou vomissement.

#### 4.3 INDICATION DE SOINS MEDICAUX IMMEDIATS ET DE TRAITEMENTS PARTICULIERS NÉCESSAIRES

## FICHE SIGNALÉTIQUE

**Remarque pour le médecin :** Les symptômes peuvent ne pas apparaître immédiatement.

**Traitements spécifiques :** En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette ou la fiche signalétique).

### Section 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### 5.1 INFLAMMABILITE

**Inflammabilité:** Non Inflammable/Non Combustible selon les critères SIMDUT/OSHA HAZCOM2012

#### 5.2 AGENTS D'EXTINCTION

**5.2a. Agents d'extinction appropriés:**  
Traiter pour les matériaux environnants.

**5.2b. Agents d'extinction non appropriés:**  
Non Disponible

#### 5.3 DANGERS SPÉCIAUX RESULTANT DU PRODUIT CHIMIQUE

**5.3a. Produits de combustion:**  
Peut inclure, sans s'y limiter: oxydes de carbone et sulfure d'hydrogène.

**5.3b. Données sur les risques d'explosion:**

- i. **Sensibilité au choc mécanique:**  
Non Disponible
- ii. **Sensibilité aux décharges statiques:**  
Non Disponible

#### 5.4 ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION SPÉCIAUX ET PRÉCAUTIONS POUR LES POMPIERS ET LE PERSONNEL CONTRE LES INCENDIES

Demeurer avec le vent dans le dos. Porter un équipement de protection complète incluant la protection respiratoire (SCBA).

### Section 6: MESURES CONTRE LES DEVERSEMENTS ACCIDENTELS

#### 6.1 PRECAUTIONS PERSONNELLES, EQUIPEMENTS DE PROTECTION ET PROCEDURES D'URGENCE

Porter les vêtements de protection recommandés dans la Section 8. Isoler la zone de danger et interdire l'accès au personnel non protégé et non autorisé.

#### 6.2 METHODES ET MATERIAUX POUR LE CONFINEMENT ET LE NETTOYAGE

**Méthodes de confinement:** Ramasser tout produit utilisable. Ramasser les plus gros morceaux et ensuite les disposer dans un conteneur approprié. Ne pas déverser dans les égouts ou laisser s'écouler dans les cours d'eau. Porter un équipement de protection individuel approprié.

## FICHE SIGNALÉTIQUE

**Méthodes de nettoyage:** Aspirer ou balayer tout produit et disposer dans un conteneur approprié. Disposer des matériaux non désirables selon les normes locales, régionales, nationales et internationales.

### Section 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

#### 7.1 PRECAUTIONS POUR LA MANIPULATION SÉCURITAIRE

**Manipulation:** Utiliser dans des endroits bien ventilés. Porter des gants imperméables aux produits chimiques et des lunettes de protection. Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques sauf si recommandé par le fabricant. Éviter tout contact avec les yeux. Éviter tout contact avec la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les poussières. Ne pas avaler.

**Conseils généraux d'hygiène:** Utiliser de bonnes pratiques d'hygiène industrielle et porter la protection individuelle recommandée. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Se laver les mains avant de manger, boire et fumer.

#### 7.2 CONDITIONS POUR ENTREPOSAGE SÉCURITAIRE, INCLUANT TOUTE INCOMPATIBILITE

**Entreposage:** Conserver hors de la portée des enfants. Garder sous clef. Garder le conteneur bien fermé. Entreposer à température ambiante et garder les conteneurs fermés lorsque le produit n'est pas utilisé. Garder au sec jusqu'à l'utilisation.

### Section 8: CONTROLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVUELLE

#### 8.1 PARAMETRES DE CONTROLE

Directives d'exposition:

Limites d'exposition au travail		
Ingrédient	OSHA-PEL	ACGIH-TLV
Silice Cristalline, Quartz	0.1 mg/m <sup>3</sup>	0.025 mg/m <sup>3</sup> (Resp.)
Ciment de Portland	5 mg/m <sup>3</sup> (Resp.) 15 mg/m <sup>3</sup> (Totale)	10 mg/m <sup>3</sup> (Resp.)
Ciment Aluminate de Calcium	5 mg/m <sup>3</sup> (Resp.) 15 mg/m <sup>3</sup> (Totale)	10 mg/m <sup>3</sup> (Resp.)

#### 8.2 CONTRÔLES D'EXPOSITION

**Contrôles d'ingénierie:** Utiliser une ventilation / aération adéquate pour maintenir l'exposition (poussières en suspension, fumée, vapeur, etc.) en dessous des limites permises.

#### 8.3 MESURES DE PROTECTION INDIVIDUELLE

**8.3a. Equipement de protection individuelle:**

## FICHE SIGNALÉTIQUE

- i. **Protection des yeux et du visage:** Porter des lunettes de protection contre les poussières et les éclaboussures (correctement ajustées), ainsi qu'une protection faciale (écran facial)
- ii. **Protection de la peau:**
  - 1. **Protection des mains:** Porter des gants imperméables, comme nitrile.
  - 2. **Protection du corps:** Porter des vêtements de protection appropriés
- iii. **Protection des voies respiratoires:** Un NIOSH approuvé respirateur ou le visage de filtrage pièce, comme N95, est recommandé dans les zones mal ventilées ou lorsque les limites d'exposition admissibles peut être dépassée. Les respirateurs doivent être choisis et utilisés selon les directives d'un professionnel de la santé et de la sécurité formé en la matière, conformément aux exigences de la norme OSHA (29 CFS 1910.134) en matière de respirateurs et de la norme ANSI (Z88.2) en matière de protection respiratoire.
- iv. **Mesures générales de santé et de sécurité:** A manipuler selon les pratiques de santé et d'hygiène industrielles établies.

### Section 9: PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

<b>Apparence (état physique, couleur etc.)</b>	Solide Poudre(Gris o Blanc)
<b>Odeur</b>	Caractéristique
<b>Seuil d'odeur</b>	Non Disponible
<b>pH</b>	10.0 – 12.5 (Humide)
<b>Point de fusion / Point de congélation</b>	Non Disponible
<b>Point initial d'ébullition et limite d'ébullition</b>	Non Disponible
<b>Point d'éclair</b>	>212°F(>100°C)
<b>Taux d'évaporation (Eau=1):</b>	Non Disponible
<b>Inflammabilité:</b>	Non inflammable/Non combustible
<b>Limite supérieure d'inflammabilité/d'explosion</b>	Non Disponible
<b>Limite inférieure d'inflammabilité/d'explosion</b>	Non Disponible
<b>Pression de vapeur</b>	Non Disponible
<b>Densité de vapeur</b>	Non Disponible
<b>Densité relative / gravité spécifique</b>	2.0 – 3.0 g/mL
<b>Solubilité dans l'eau:</b>	Légèrement soluble
<b>Coefficient de partage: n-octanol/eau</b>	Non Disponible
<b>Température d'inflammation spontanée:</b>	Non Disponible
<b>Température de décomposition:</b>	Non Disponible
<b>Viscosité (cps):</b>	Non Disponible
<b>COV</b>	0 g/L

### Section 10: STABILITE AND REACTIVITE

#### 10.1. REACTIVITE

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'utilisation.

#### 10.2. STABILITE CHIMIQUE

Stable dans les conditions normales d'entreposage. Conserver au sec.

## FICHE SIGNALÉTIQUE

### 10.3. POSSIBILITE DE REACTIONS DANGEREUSES

Aucune réaction dangereuse dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.4. CONDITIONS A EVITER

Chaleur. Matériaux incompatibles.

### 10.5. MATERIAUX INCOMPATIBLES

Acides forts et Oxydants forts.

### 10.6. PRODUITS DE DECOMPOSITION DANGEREUX

La décomposition peut produire des oxydes de carbone et du sulfure d'hydrogène.

## Section 11: INFORMATION TOXICOLOGIQUE

### 11.1. VOIES D'EXPOSITION PROBABLES:

Contact avec la peau, absorption par la peau, contact avec les yeux, inhalation et ingestion

### 11.2. SYMPTOMES LIES AUX CARACTERISTIQUES PHYSIQUES/CHIMIQUES/TOXICOLOGIQUES

**Yeux:** Provoque une irritation grave des yeux. Les symptômes peuvent inclure un inconfort ou des douleurs, des clignements excessifs des paupières et des productions de larmes avec une rougeur prononcée et un gonflement de la conjonctive.

**Peau:** Provoque l'irritation de la peau. La manipulation peut provoquer un assèchement de la peau, un inconfort et une irritation. Peut provoquer une sensibilisation par contact avec la peau.

**Inhalation:** Peut provoquer une irritation des voies respiratoires. Peut provoquer des lésions aux organes suite à une exposition prolongée et répétée. Ce produit contient de la silice cristalline. L'inhalation prolongée et répétée de la portion respirable de la silice cristalline de ce produit peut provoquer la silicose, une sérieuse maladie pulmonaire invalidante et mortelle.

**Ingestion:** Peut être nocif si avaler. L'ingestion peut causer malaise et / ou détresse, nausée ou vomissement.

Toxicité Aiguë (ATE <sub>mix</sub> = 6,054 mg/kg)		
Ingrédient	CL50	DL50
Silice Cristalline, Quartz	Non Disponible	Orale: >10,000 mg/kg, rat
Ciment de Portland	Non Disponible	Orale: >5,000 mg/kg, rat
Ciment Aluminate de Calcium	Non Disponible	Orale: >2,000 mg/kg, rat

Cancérogénicité	
Ingrédients	Produits chimiques inscrits comme agents cancérogènes ou potentiellement cancérogènes (NTP, IARC, OSHA, ACGIH, CP65)
Silice Cristalline, Quartz	N-A2, I-1, O-1, ACGIH-A2, CP65
Ciment de Portland	ACGIH-A4
Ciment Aluminate de Calcium	Non Listé

## FICHE SIGNALÉTIQUE

### 11.3. EFFETS DIFFERES ET EFFETS IMMEDIATS ET CHRONIQUES D'UNE EXPOSITION A COURT ET A LONG TERME

A COURT TERME	
Corrosion/Irritation cutanée:	Provoque des irritations cutanées
Domage/Irritation grave oculaire:	Provoque des irritations graves des yeux
Sensibilisation des voies respiratoires:	Non Classés
Sensibilisation de la peau:	Peut provoquer une réaction allergique de la peau
Exposition unique--STOT:	Peut provoquer une irritation des voies respiratoires
Danger d'aspiration:	Non Classés
A LONG TERME	
Cancérogénicité:	Peut entraîner un cancer par inhalation de poussière
Mutagénicité des cellules germinales:	Non Classés
Toxicité pour la reproduction:	Non Classés
Exposition Répétée--STOT:	Provoque des dommages aux poumons par inhalation prolongée ou répétée de poussière
Effets Antagonistes/Synergiques	Non Classés

## Section 12: INFORMATION ECOLOGIQUE

### 12.1. ECOTOXICITE

Peut entrainer des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. Ne pas laisser s'écouler dans les égouts ou dans les cours d'eau

Ingédient	Ecotoxicité	
	EC50/NOEC-48 Heures	LC50/NOEC-96 Heures
Silice Cristalline, Quartz	Non Disponible	Non Disponible
Ciment de Portland	Non Disponible	Non Disponible
Ciment Aluminate de Calcium	Non Disponible	Non Disponible

### 12.2. PERSISTANCE ET DEGRABILITE

Non Disponible

### 12.3. POTENTIEL DE BIOACCUMULATION

Non Disponible.

### 12.4. MOBILITE DANS LE SOL

Non Disponible

### 12.5. AUTRES EFFETS NEFASTES

Non Disponible

## Section 13: ELIMINATION

### 13.1. METHODE POUR LE TRAITEMENT DES DECHETS

Eliminer produit et contenant dans le respect de toutes les réglementations locales, régionales, provinciales et fédérales

### 13.2. AUTRES METHODES D'ELIMINATION RECOMMANDEES

Non Disponible



## FICHE SIGNALÉTIQUE

### Section 14: INFORMATION CONCERNANT LE TRANSPORT

DOT (Etats-Unis)	TMD (CANADA)	IATA
<b>NUMERO ONU:</b> Non Réglementé	<b>NUMERO ONU:</b> Non Réglementé	<b>NUMERO ONU:</b> Non Réglementé
<b>DESIGNATION OFFICIELLE ONU DE TRANSPORT:</b> Non Réglementé	<b>DESIGNATION OFFICIELLE ONU DE TRANSPORT:</b> Non Réglementé	<b>DESIGNATION OFFICIELLE ONU DE TRANSPORT:</b> Non Réglementé
<b>CLASSE DE RISQUE POUR LE TRANSPORT (ES):</b> Non Réglementé	<b>CLASSE DE RISQUE DE TRANSPORT (ES)</b> Non Réglementé	<b>CLASSE DE RISQUE DE TRANSPORT (ES)</b> Non Réglementé
<b>GROUP D'EMBALLAGE (S'IL Y A):</b> Non Réglementé	<b>GROUPE D'EMBALLAGE (S'IL Y A):</b> Non Réglementé	<b>GROUPE D'EMBALLAGE (S'IL Y A):</b> Non Réglementé

En résumé: **Produit non réglementé selon DOT/TMD et autres règlements de transport.**

#### 14.1. RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Non Disponible

#### 14.2. TRANSPORT EN VRAC CONFORMEMENT A L'ANNEXE II DE LA CONVENTION MARPOL 73/78 ET DU CODE IBC

Non Disponible

#### 14.3. PRECAUTIONS SPECIALES POUR L'UTILISATEUR

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

### Section 15: INFORMATION REGLEMENTAIRE

#### 15.1. REGLEMENTATION CONCERNANT LA SECURITE, LA SANTE ET L'ENVIRONNEMENT / MESURES LEGISLATIVES SPECIFIQUES POUR LE PRODUIT CHIMIQUE

**Canada:** Ce produit a été classé conformément aux critères de risque du Règlement sur les produits dangereux et la fiche signalétique comprend toutes les informations requises du Règlement sur les produits dangereux.


**Etats-Unis:** Fiche signalétique préparée conformément à la norme sur la communication de renseignements à l'égard des matières dangereuses (CFR29 1910.1200) HazCom 2012

#### 15.2. INFORMATION FEDERALE POUR ETATS-UNIS:

INGREDIENTS	SARA TITRE III			
	SECTION 302 (EHS) TPQ (LBS)	SECTION 304 EHS RQ (LBS)	CERCLA RQ (LBS)	SECTION 313 (TRI)
Silice Cristalline, Quartz	Non Listé	Non Listé	Non Listé	Non Listé
Ciment de Portland	Non Listé	Non Listé	Non Listé	Non Listé
Ciment Aluminate de Calcium	Non Listé	Non Listé	Non Listé	Non Listé

## FICHE SIGNALÉTIQUE

### 15.3. LOIES DU DROIT DE SAVOIR POUR LES ETATS-UNIS

<b>Proposition 65 de la Californie:</b>	 <b>AVERTISSEMENT:</b> Ce produit peut vous exposer à des agents chimiques, y compris Silice Cristalline, identifiés par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer et Composés de Chrome Hexavalent identifiés par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer et des malformations congénitales ou autres troubles de l'appareil reproducteur. Pour de plus amples informations, prière de consulter <a href="http://www.P65Warnings.ca.gov">www.P65Warnings.ca.gov</a> .
<b>Listes du "Droit de Savoir" pour autres états des Etats-Unis:</b>	
<b>New Jersey:</b>	Silice, Quartz: <b>CAS#14808-60-7</b> Ciment de Portland: <b>CAS#65997-15-1</b> Ciment Aluminate de Calcium: <b>CAS#65997-16-2</b> Gypse: <b>CAS#13397-24-5</b> Carbonate de Calcium: <b>CAS#1317-65-3</b>
<b>Pennsylvanie:</b>	Silice, Quartz: <b>CAS#14808-60-7</b> Ciment de Portland: <b>CAS#65997-15-1</b> Ciment Aluminate de Calcium: <b>CAS#65997-16-2</b> Gypse: <b>CAS#13397-24-5</b> Carbonate de Calcium: <b>CAS#1317-65-3</b>
<b>Massachusetts:</b>	Silice, Quartz: <b>CAS#14808-60-7</b> Ciment de Portland: <b>CAS#65997-15-1</b> Ciment Aluminate de Calcium: <b>CAS#65997-16-2</b> Gypse: <b>CAS#13397-24-5</b> Carbonate de Calcium: <b>CAS#1317-65-3</b>
<b>Minnesota:</b>	Silice, Quartz: <b>CAS#14808-60-7</b> Ciment de Portland: <b>CAS#65997-15-1</b> Ciment Aluminate de Calcium: <b>CAS#65997-16-2</b> Gypse: <b>CAS#13397-24-5</b> Carbonate de Calcium: <b>CAS#1317-65-3</b>
<b>Floride:</b>	Non Disponible
<b>Michigan:</b>	Non Disponible

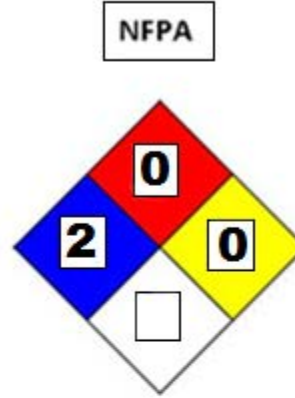
### 15.4. INVENTAIRES MONDIAUX

Ingrédient	Etats-Unis TSCA	Canada LIS/LES
Silice Cristalline, Quartz	Oui	LIS
Ciment de Portland	Oui	LIS
Ciment Aluminate de Calcium	Oui	LIS

## FICHE SIGNALÉTIQUE

### 15.5. CLASSEMENT NFPA ET HMIS:

<p><b>DANGER POUR LA SANTÉ</b></p> <p><b>4 EXTRÊME:</b> très toxique, peut être mortel en cas d'inhalation à court terme.</p> <p><b>3 GRAVE:</b> toxique, un traitement de première urgence complet et un appareil de respiration doivent être portés.</p> <p><b>2 MODÉRÉ:</b> un appareil de respiration et un masque facial doivent être portés.</p> <p><b>1 FAIBLE:</b> un appareil de respiration peut être porté.</p> <p><b>0 MINIME:</b> aucune précaution nécessaire.</p>	<p><b>DANGER D'INFLAMMABILITÉ</b></p> <p><b>4 EXTRÊME:</b> peut ou peut être extrêmement inflammable. Point d'éclair en dessous de 23° (22,3°C).</p> <p><b>3 GRAVE:</b> inflammable. Point d'éclair 23° à 100°F (22,3 à 37,8°C).</p> <p><b>2 MODÉRÉ:</b> combustible. Ne s'auto-allume facilement pour s'enflammer. Point d'éclair en dessous de 200°F (93,3°C).</p> <p><b>1 FAIBLE:</b> peu combustible. Nécessite une forte chaleur pour s'enflammer.</p> <p><b>0 MINIME:</b> ne brûle pas dans des conditions normales.</p>
<p><b>RISQUE SPÉCIFIQUE</b></p> <p>Oxydant</p> <p>Acide</p> <p>Alcalin</p> <p>Corrosif</p> <p>Ne pas utiliser d'eau</p> <p>Radiation</p>	<p><b>RISQUE D'INSTABILITÉ</b></p> <p><b>4 EXTRÊME:</b> explosif à température ambiante.</p> <p><b>3 GRAVE:</b> peut exploser si chauffé ou exposé à une chaleur ou à un choc de forte intensité.</p> <p><b>2 MODÉRÉ:</b> instable. Peut réagir avec de l'eau.</p> <p><b>1 FAIBLE:</b> peut réagir si chauffé ou mélangé avec de l'eau.</p> <p><b>0 MINIME:</b> non réactif stable. Ne réagit pas avec l'eau.</p>



**HMIS**

<p><b>2 SANTÉ</b></p> <p><b>0 INFLAMMABILITÉ</b></p> <p><b>0 RÉACTIVITÉ</b></p> <p><b>E PROTECTION INDIVIDUELLE</b></p>	<p><b>INDICE DE L'ÉQUIPEMENT DE PROTECTION</b></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%; padding: 2px;"><b>A</b> </td> <td style="width: 50%; padding: 2px;"><b>G</b> </td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;"><b>B</b> </td> <td style="padding: 2px;"><b>H</b> </td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;"><b>C</b> </td> <td style="padding: 2px;"><b>I</b> </td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;"><b>D</b> </td> <td style="padding: 2px;"><b>U</b> </td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;"><b>E</b> </td> <td style="padding: 2px;"><b>K</b> </td> </tr> <tr> <td style="padding: 2px;"><b>F</b> </td> <td style="padding: 2px;"><b>X</b> </td> </tr> </table>	<b>A</b>	<b>G</b>	<b>B</b>	<b>H</b>	<b>C</b>	<b>I</b>	<b>D</b>	<b>U</b>	<b>E</b>	<b>K</b>	<b>F</b>	<b>X</b>
<b>A</b>	<b>G</b>												
<b>B</b>	<b>H</b>												
<b>C</b>	<b>I</b>												
<b>D</b>	<b>U</b>												
<b>E</b>	<b>K</b>												
<b>F</b>	<b>X</b>												

★ Demandez à votre superviseur pour obtenir des instructions particulières de manipulation

Indice De Danger	
4	Danger Sévère
3	Danger Sérieux
2	Danger Modéré
1	Danger Faible

### 15.6. AGENCE DE SOURCE DES CLASSEMENTS CANCÉROGENES:

<b>CP65</b>	Proposition 65 de la Californie
<b>OSHA (O)</b>	Occupational Safety and Health Administration (OSHA – Direction Générale de la Sécurité et de la Santé du Travail)
<b>ACGIH (G)</b>	American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux) <ul style="list-style-type: none"> <li>• A1 – Agent cancérigène pour les humains – Confirmé</li> <li>• A2 – Agent cancérigène pour les humains - Soupçonné</li> <li>• A3 – Agent cancérigène pour les animaux</li> <li>• A4 – Ne peut pas être classé comme cancérigène pour les humains</li> <li>• A5 – N'est pas soupçonné comme cancérigène pour les humains</li> </ul>

## FICHE SIGNALÉTIQUE

<b>CIRC (I)</b>	Centre International de Recherche sur le Cancer <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 – L'agent (mélange) est cancérigène pour les humains</li> <li>• 2A – L'agent (mélange) est probablement cancérigène pour les humains: il existe peu de preuves de cancérigénicité chez l'humain et suffisamment de preuves de cancérigénicité chez les animaux de laboratoire.</li> <li>• 2B – L'agent (mélange) est probablement cancérigène pour les humains; il existe peu de preuves de cancérigénicité chez l'humain en l'absence de preuves suffisantes de cancérigénicité chez les animaux de laboratoire.</li> <li>• 3 – L'agent (mélange, circonstance d'exposition) ne peut pas être classé quant à sa cancérigénicité pour l'humain</li> <li>• 4 – L'agent (mélange, circonstance d'exposition) n'est probablement pas cancérigène pour l'humain.</li> </ul>
<b>NTP (N)</b>	National Toxicology Program (Programme national de toxicologie) <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 – Connus pour être cancérigène</li> <li>• 2 – Raisonnablement anticipé d'être cancérigène</li> </ul>

### Section 16: RENSEIGNEMENTS SUPPLEMENTAIRES

**Date de Préparation:** 23 Décembre 2013

**Version:** 2.1

**Date de Révision:** 15 Août 2017

**Clause de non-responsabilité :** Nous croyons que les affirmations, les informations techniques et les recommandations contenues dans la présente fiche signalétique sont véridiques, mais elles sont données sans garantie d'aucune sorte. Les informations contenues dans ce document s'appliquent à cette substance spécifique comme fournie. Elles peuvent ne pas être valables pour cette substance si elle est utilisée en combinaison avec toute autre substance. Il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer de la pertinence et de l'intégralité de cette information quant à l'usage particulier qu'il en fera.

**Préparé par:** Custom Building Products  
 Téléphone: (562)-968-2980  
[www.custombuildingproducts.com](http://www.custombuildingproducts.com)

## Fin de la Fiche Signalétique